

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil syndical dûment convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2011 s'est réuni en session ordinaire à Frontonas, le 14 décembre de l'an deux mille onze sous la présidence de Monsieur LEVY.

Nombre de membres en exercice : 100 titulaires Votants : 73

**PRESENTS :**

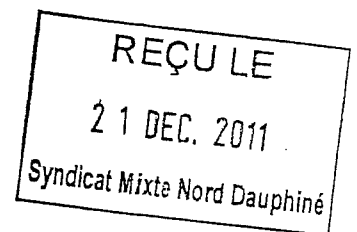
- ❶ - Communes en adhésion directe (3)
- ❷ - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (26)
- ❸ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (5)
- ❹ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (8)
- ❺ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (12)
- ❻ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (19)

1 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :



Afin de pouvoir assurer la continuité du service pour le paiement des dépenses d'investissement, le code général des collectivités territoriales donne la possibilité d'autoriser le président à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement en 2012 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte tenu que le vote du budget n'interviendra qu'en mars, je vous demande d'autoriser le Président, conformément à l'article L612-1 du CGCT, à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite exprimée ci-dessus, en dehors des dépenses liées au remboursement de la dette, soit :

Chapitre	Crédits 2011	Autorisations 2012
21 – Immobilisations corporelles	1 166 000,00	291 500,00
23 – Immobilisations en cours	1 360 934,95	340 200,00
TOTAL	2 526 934,95	631 700,00

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 14 décembre 2011**

Le Président  
M. NIVON  
Par délégué  
**Henri LEVY**  
Vice-Président

